

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE CONSEILLERS	: 22	PRESENTS	: 16
EN EXERCICE	: 22	VOTANTS	: 17

Le vingt-quatre juin deux mille dix, à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'ÉCHILLAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

DATE DE CONVOCATION : 18 juin 2010

DATE D'AFFICHAGE : 25 juin 2010

Présents : SANNA Henri, BEAULIEU Jean-Marie, LE PABIC Marie-Annick, DEYSIEU Lionel, RÉTHORÉ Odile, GAILLOT Michel, BARRAUD Alain, BARRÉ Rémy, BUJADOUX Isabelle, GIRARD Pierre, HERVEAU Jean-Marie, LE BRAS Gilbert, MARTINET-COUSSINE Maryse, PARQUET Geneviève, SIMONET Kitty, TRÉVIEN Sonia.

Absents excusés : BERNARD Christian, LE ROY Romain, MIRC Laurence (pouvoir GAILLOT Michel).

Absents : BOUZAID Georges, JOUNY Emmanuel, TAVERNE Claude.

Secrétaire : SIMONET Kitty.

N° 026/ 2010

OBJET : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

M. Michel GAILLOT, Maire adjoint en charge du restaurant scolaire, indique au Conseil Municipal que les membres de la commission «restaurant scolaire» ont apporté des modifications au règlement de ce service.

Après avoir pris connaissance des modifications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de modifier le règlement du service «restaurant scolaire»,
- de fixer l'application de ce règlement au 1er juillet 2010,
- de charger M. le Maire de signer tout document y afférent.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE.

LE MAIRE,

Henri SANNA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE CONSEILLERS : 22 PRESENTS : 16
EN EXERCICE : 22 VOTANTS : 17

Le vingt-quatre juin deux mille dix, à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'ÉCHILLAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

DATE DE CONVOCATION : 18 juin 2010

DATE D'AFFICHAGE : 25 juin 2010

Présents : SANNA Henri, BEAULIEU Jean-Marie, LE PABIC Marie-Annick, DEYSIEU Lionel, RÉTHORÉ Odile, GAILLOT Michel, BARRAUD Alain, BARRÉ Rémy, BUJADOUX Isabelle, GIRARD Pierre, HERVEAU Jean-Marie, LE BRAS Gilbert, MARTINET-COUSSINE Maryse, PARQUET Geneviève, SIMONET Ketty, TRÉVIEN Sonia.

Absents excusés : BERNARD Christian, LE ROY Romain, MIRC Laurence (pouvoir GAILLOT Michel).

Absents : BOUZOID Georges, JOUNY Emmanuel, TAVERNE Claude.

Secrétaire : SIMONET Ketty.

N° 027/ 2010

OBJET : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

M^{me} Odile RÉTHORÉ, Maire adjoint en charge de «L'accueil périscolaire», indique au Conseil Municipal que les membres de la commission «Enfance/Jeunesse» ont apporté des modifications au règlement du service de l'accueil périscolaire.

Après avoir pris connaissance des modifications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de modifier le règlement du service «L'accueil périscolaire»,
- de fixer l'application de ce règlement au 1er juillet 2010,
- de charger M. le Maire de signer tout document y afférent.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE.

LE MAIRE,

Henri SANNA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE CONSEILLERS : 22 PRESENTS : 16
EN EXERCICE : 22 VOTANTS : 17

Le vingt-quatre juin deux mille dix, à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'ÉCHILLAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

DATE DE CONVOCATION : 18 juin 2010

DATE D'AFFICHAGE : 25 juin 2010

Présents : SANNA Henri, BEAULIEU Jean-Marie, LE PABIC Marie-Annick, DEYSIEU Lionel, RÉTHORÉ Odile, GAILLOT Michel, BARRAUD Alain, BARRÉ Rémy, BUJADOUX Isabelle, GIRARD Pierre, HERVEAU Jean-Marie, LE BRAS Gilbert, MARTINET-COUSSINE Maryse, PARQUET Geneviève, SIMONET Kitty, TRÉVIEN Sonia.

Absents excusés : BERNARD Christian, LE ROY Romain, MIRC Laurence (pouvoir GAILLOT Michel).

Absents : BOUZAID Georges, JOUNY Emmanuel, TAVERNE Claude.

Secrétaire : SIMONET Kitty.

N° 028/ 2010

OBJET : TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs des repas du restaurant scolaire ont été fixés par délibération du 09 juillet 2009

Il indique que les membres de la commission Enfance Jeunesse réunie le 16 juin 2010, proposent de revaloriser les tarifs de 2,5 %.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- de fixer les tarifs suivants :

Libellé	Tarifs	À compter du
Enfants	2,59 €	1 ^{er} septembre 2010
Enseignants	4,67 €	1 ^{er} septembre 2010
Hôtes de passage	4,67 €	1 ^{er} septembre 2010
Centre Aéré	2,59 €	1 ^{er} Septembre 2010

- de modifier les tarifs dans le règlement du restaurant scolaire,

- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

Henri SANNA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE CONSEILLERS : 22 PRESENTS : 16
EN EXERCICE : 22 VOTANTS : 17

Le vingt-quatre juin deux mille dix, à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'ÉCHILLAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

DATE DE CONVOCATION : 18 juin 2010

DATE D'AFFICHAGE : 25 juin 2010

Présents : SANNA Henri, BEAULIEU Jean-Marie, LE PABIC Marie-Annick, DEYSIEU Lionel, RÉTHORÉ Odile, GAILLOT Michel, BARRAUD Alain, BARRÉ Rémy, BUJADOUX Isabelle, GIRARD Pierre, HERVEAU Jean-Marie, LE BRAS Gilbert, MARTINET-COUSSINE Maryse, PARQUET Geneviève, SIMONET Kitty, TRÉVIEN Sonia.

Absents excusés : BERNARD Christian, LE ROY Romain, MIRC Laurence (pouvoir GAILLOT Michel).

Absents : BOUZAID Georges, JOUNY Emmanuel, TAVERNE Claude.

Secrétaire : SIMONET Kitty.

N° 029/ 2010

OBJET : TARIFS DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs des repas du restaurant scolaire ont été fixés par délibération du 1^{er} septembre 2009.

Il indique que les membres de la commission «Enfance Jeunesse» réunie le 16 juin 2010, proposent de revaloriser les tarifs afin d'harmoniser ceux-ci avec ceux pratiqués sur l'ensemble du canton de Saint-Agnant.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- d'appliquer, à compter du 1^{er} septembre 2010, les tarifs suivants :

Libellé	Tarifs
Régime général : Passeport vert	0,93 € la ½ heure
Régime général : autres	0,98 € la ½ heure
Régimes spéciaux	1,04 € la ½ heure
Goûter (tarif unique)	0,50 €

- de modifier les tarifs dans le règlement de l'accueil périscolaire,

- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

Henri

SANNA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE CONSEILLERS : 22 PRESENTS : 16
EN EXERCICE : 22 VOTANTS : 17

Le vingt-quatre juin deux mille dix, à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'ÉCHILLAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

DATE DE CONVOCATION : 18 juin 2010

DATE D'AFFICHAGE : 25 juin 2010

Présents : SANNA Henri, BEAULIEU Jean-Marie, LE PABIC Marie-Annick, DEYSIEU Lionel, RÉTHORÉ Odile, GAILLOT Michel, BARRAUD Alain, BARRÉ Rémy, BUJADOUX Isabelle, GIRARD Pierre, HERVEAU Jean-Marie, LE BRAS Gilbert, MARTINET-COUSSINE Maryse, PARQUET Geneviève, SIMONET Kitty, TRÉVIEN Sonia.

Absents excusés : BERNARD Christian, LE ROY Romain, MIRC Laurence (pouvoir GAILLOT Michel).

Absents : BOUZAID Georges, JOUNY Emmanuel, TAVERNE Claude.

Secrétaire : SIMONET Kitty.

N° 030/ 2010

**OBJET : RÉGIES RESTAURANT SCOLAIRE ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE
CRÉATION D'UNE RÉGIE UNIQUE ET MISE EN PLACE DE PRÉLÈVEMENT**

M. le Maire explique au Conseil Municipal que deux régies ont été créées en 2008 pour gérer les services du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire.

Il précise qu'avec la modification des règlements de chaque service, le fonctionnement sera identique.

Il propose alors d'annuler les deux régies pour en créer une régie unique.

Les commissions du restaurant scolaire et Enfance/Jeunesse/Affaires scolaires, réunies le 10 juin dernier proposent en effet de facturer, pour le restaurant scolaire, après service fait pour éviter la régularisation ultérieures.

Enfin, il est proposé de mettre en place le prélèvement automatique que pour cette nouvelle régie.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de supprimer les régies « restaurant scolaire » et « Accueil périscolaire »,
- de créer une régie unique « restaurant scolaire/Accueil périscolaire »,
- de charger M. le Maire de nommer le régisseur de recette,
- que les paiements pourront intervenir par prélèvement automatique pour les usagers ayant souscrit un contrat de prélèvement, un numéraire ou par chèque.
- - d'accepter les termes du contrat de prélèvement joint en annexe,
- que le régisseur percevra une indemnité conforme à la réglementation,
- de charger M. le Maire de signer tout document y afférent.

Pour copie conforme au registre.
LE MAIRE,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE CONSEILLERS : 22 PRESENTS : 16
EN EXERCICE : 22 VOTANTS : 17

Le vingt-quatre juin deux mille dix, à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'ÉCHILLAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

DATE DE CONVOCATION : 18 juin 2010

DATE D'AFFICHAGE : 25 juin 2010

Présents : SANNA Henri, BEAULIEU Jean-Marie, LE PABIC Marie-Annick, DEYSIEU Lionel, RÉTHORÉ Odile, GAILLOT Michel, BARRAUD Alain, BARRÉ Rémy, BUJADOUX Isabelle, GIRARD Pierre, HERVEAU Jean-Marie, LE BRAS Gilbert, MARTINET-COUSSINE Maryse, PARQUET Geneviève, SIMONET Ketty, TRÉVIEN Sonia.

Absents excusés : BERNARD Christian, LE ROY Romain, MIRC Laurence (pouvoir GAILLOT Michel).

Absents : BOUZAID Georges, JOUNY Emmanuel, TAVERNE Claude.

Secrétaire : SIMONET Ketty.

N° 031/ 2010

OBJET : COLLÈGE PIERRE LOTI À ROCHFORD - PROJET DE RESTRUCTURATION PARTIELLE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 8 septembre 2004, le Conseil Général avait adressé une convention pour un projet initial de restructuration et d'extension du collège Pierre Loti à Rochefort. Au vu des contraintes techniques liées au site et à l'évolution des besoins des utilisateurs, le projet a été abandonné. La convention initiée, à cette époque, est donc devenue caduque.

Il ajoute qu'un nouveau projet regroupant la restructuration de l'internat et de deux autres bâtiments a été présenté lors d'une réunion le 23 février 2010.

Cet investissement est évalué à 3 093 645,08 € HT.

Il est prévu que le Département finance l'opération à hauteur de 85 % de son montant hors taxe. Le solde 464 047 € est à apporter par chaque commune au prorata du nombre d'élèves scolarisés dans le collège à la rentrée de septembre 2009 à partir du moment où il est supérieur à 4 élèves. L'effectif global pour cette année scolaire de référence est de 465 élèves, soit une participation par élève de 896 €.

Dans la mesure où 5 élèves de la commune d'Échillais fréquentent cet établissement à la rentrée scolaire 2009-2010, la participation financière de la commune est estimée à 4 480 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal décide :

- d'accepter de participer financièrement au projet de restructuration de l'internat et de deux autres bâtiments du collège Pierre Loti de Rochefort,
- d'accepter les termes de la convention proposée par le Conseil Général,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document y afférent.

Pour copie conforme au registre.
LE MAIRE,

Henri SANNA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE CONSEILLERS : 22 PRESENTS : 16
EN EXERCICE : 22 VOTANTS : 17

Le vingt-quatre juin deux mille dix, à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'ÉCHILLAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

DATE DE CONVOCATION : 18 juin 2010

DATE D’AFFICHAGE : 25 juin 2010

Présents : SANNA Henri, BEAULIEU Jean-Marie, LE PABIC Marie-Annick, DEYSIEU Lionel, RÉTHORÉ Odile, GAILLOT Michel, BARRAUD Alain, BARRÉ Rémy, BUJADOUX Isabelle, GIRARD Pierre, HERVEAU Jean-Marie, LE BRAS Gilbert, MARTINET-COUSSINE Maryse, PARQUET Geneviève, SIMONET Kitty, TRÉVIEN Sonia.

Absents excusés : BERNARD Christian, LE ROY Romain, MIRC Laurence (pouvoir GAILLOT Michel).

Absents : BOUZAIID Georges, JOUNY Emmanuel, TAVERNE Claude.

Secrétaire : SIMONET Kitty.

N° 032/ 2010

OBJET : MISE EN PLACE D’UN AGENT CHARGÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DES RÈGLES D’HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ (ACMO)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que cette obligation pour les collectivités date de 1985 avec le décret 85-603. En effet, l'article 4 stipule que l'Autorité Territoriale désigne un ou des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

En Juin 2000, un décret modifiant celui de 1985, renforce cette obligation en précisant les missions des ACMO et en ajoutant que sa désignation doit se faire avec l'accord de l'agent concerné.

L'ACMO "assiste et conseille" l'Autorité Territoriale dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

D'une façon générale, l'ACMO participe à la recherche de solutions adaptées aux difficultés rencontrées, contribue à l'analyse des causes des accidents de service, participe à la sensibilisation des agents.

M^{me} Nathalie DRAPEAU, Adjoint Technique 2^{ème} classe, est favorable pour assurer cette mission.

La commission du personnel réunie le 15 juin 2010 est favorable pour nommer cet agent dans cette fonction. Elle propose de lui attribuer 2h00 par mois soit 24h00 par an, pour l'exercice de cette fonction.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la liste des missions dévolues à l'ACMO,
- d'attribuer à l'ACMO, un temps de 2 h 00 par mois pour assurer ses missions,
- d'autoriser M. le Maire à désigner l'agent souhaitant accomplir la fonction d'ACMO.

Pour copie conforme au registre.
LE MAIRE,

Henri SANNA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE CONSEILLERS : 22 PRESENTS : 16
EN EXERCICE : 22 VOTANTS : 17

Le vingt-quatre juin deux mille dix, à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'ÉCHILLAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

DATE DE CONVOCATION : 18 juin 2010

DATE D'AFFICHAGE : 25 juin 2010

Présents : SANNA Henri, BEAULIEU Jean-Marie, LE PABIC Marie-Annick, DEYSIEU Lionel, RÉTHORÉ Odile, GAILLOT Michel, BARRAUD Alain, BARRÉ Rémy, BUJADOUX Isabelle, GIRARD Pierre, HERVEAU Jean-Marie, LE BRAS Gilbert, MARTINET-COUSSINE Maryse, PARQUET Geneviève, SIMONET Kitty, TRÉVIEN Sonia.

Absents excusés : BERNARD Christian, LE ROY Romain, MIRC Laurence (pouvoir GAILLOT Michel).

Absents : BOUZOID Georges, JOUNY Emmanuel, TAVERNE Claude.

Secrétaire : SIMONET Kitty.

N° 033/ 2010

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Maire indique au Conseil Municipal que Mme MORCEAU Catherine, ATSEM à l'école maternelle, a été placée en disponibilité depuis 2007. Cet agent a été recruté le 1^{er} janvier 2010 par une autre collectivité. Elle a donc été radiée des effectifs depuis cette date.

M. le Maire propose donc de créer un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à raison de 24,50/35^{ème} pour suppléer ce départ.

Il ajoute que le Centre de Gestion de la Charente-Maritime a informé la Commune que M^{me} CHOBELET Sylvie pouvait prétendre à un avancement au grade d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe au titre de la promotion interne 2010. Il propose d'ouvrir ce poste à raison de 35/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de créer un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à raison de 24,50/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2010,
- de supprimer un poste d'ATSEM à 24,50/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2010,
- de créer un poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe à raison de 35/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2010,
- de supprimer un poste d'adjoint technique 2^{ème} à 35/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2010,
- de supprimer le poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe à raison de 35/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2010,
- que le tableau des effectifs se présentera comme indiqué dans le tableau joint en annexe,
- de charger M. le Maire à signer tout document y afférent.

Pour copie conforme au registre.
LE MAIRE,

Henri SANNA

TABLEAU DES EFFECTIFS
Au 1^{er} SEPTEMBRE 2010

Nbre	GRADE	Nbre d'heures au tableau	Nbre d'heures réalisées	Agents
<u>Filière Administrative</u>				
01	Attaché	35,00/35 ^{ème}	35,00/ ^{sem.}	CAILLAUD MONCEUR BRUNETEAU MORIN
01	Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	35,00/35 ^{ème}	35,00/ ^{sem.}	
01	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	35,00/35 ^{ème}	35,00/ ^{sem.}	
01	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	20,00/35 ^{ème}	20,00/ ^{sem.}	
<u>Filière Technique</u>				
01	Agent de Maîtrise Principal	35,00/35 ^{ème}	36,00/ ^{sem.}	BELLARD MARCHESSEAU CHOBELET PINEAU, BATON, MARTIN, BENOIT DA COSTA-CARNEIRO CHOBELET J-R. BREAU COURTOIS PAJOT, KNEVEZ DEVILLE AZZI DUBOIS, LAMBERT, DRAPEAU BOURDEAU BOINOT
01	Agent de Maîtrise	35,00/35 ^{ème}	36,00/ ^{sem.}	
01	Adjoint Technique Principal 1 ^{ème} classe	35,00/35 ^{ème}	35,00/ ^{sem.}	
04	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	35,00/35 ^{ème}	36,00/ ^{sem.}	
01	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	35,00/35 ^{ème}	36,00/ ^{sem.}	
01	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	30,00/35 ^{ème}	30,00/ ^{sem.}	
01	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	27,00/35 ^{ème}	27,00/ ^{sem.}	
01	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	26,00/35 ^{ème}	26,00/ ^{sem.}	
02	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	24,50/35 ^{ème}	24,50/ ^{sem.}	
01	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	22,50/35 ^{ème}	22,50/ ^{sem.}	
01	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	21,00/35 ^{ème}	21,00/ ^{sem.}	
03	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	20,00/35 ^{ème}	20,00/ ^{sem.}	
01	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	17,00/35 ^{ème}	17,00/ ^{sem.}	
01	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	15,00/35 ^{ème}	15,00/ ^{sem.}	
<u>Filière médico sociale</u>				
3	ASEM 1 ^{ère} classe	24,50/35 ^{ème}	24,50/ ^{sem.}	PICARD, GUIROY, GODRIE
<u>Filière Animation</u>				
01	Adjoint d'Animation 2 ^{ème} classe	19,50/35 ^{ème}	19,50/ ^{sem.}	DOUDIER
01	Adjoint d'Animation 2 ^{ème} classe	15,00/35 ^{ème}	15,00/ ^{sem.}	
<u>Filière Culturelle</u>				
01	Agent du Patrimoine	25,00/35 ^{ème}	25,00/ ^{sem.}	DUMAS

Nbre	GRADE	Nbre d'heures au tableau	Nbre d'heures réalisées	Agents
01	CAE – Accueil périscolaire	20,00/35 ^{ème}	20,00/ ^{sem.}	GRUNENWALD
01	CAE – Accueil périscolaire	20,00/35 ^{ème}	20,00/ ^{sem.}	BROCHERAY
01	Apprentissage	35,00/35 ^{ème}	35,00/ ^{sem.}	ROY Florent
01	CAE - PASSERELLE	24,50/35 ^{ème}	24/50/ ^{sem.}	CLERJAUD Lætitia

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS : 22 PRESENTS : 16
EN EXERCICE : 22 VOTANTS : 17

Le vingt-quatre juin deux mille dix, à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'ÉCHILLAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

DATE DE CONVOCATION : 18 juin 2010

DATE D'AFFICHAGE : 25 juin 2010

Présents : SANNA Henri, BEAULIEU Jean-Marie, LE PABIC Marie-Annick, DEYSIEU Lionel, RÉTHORÉ Odile, GAILLOT Michel, BARRAUD Alain, BARRÉ Rémy, BUJADOUX Isabelle, GIRARD Pierre, HERVEAU Jean-Marie, LE BRAS Gilbert, MARTINET-COUSSINE Maryse, PARQUET Geneviève, SIMONET Kitty, TRÉVIEN Sonia.

Absents excusés : BERNARD Christian, LE ROY Romain, MIRC Laurence (pouvoir GAILLOT Michel).

Absents : BOUZAID Georges, JOUNY Emmanuel, TAVERNE Claude.

Secrétaire : SIMONET Kitty.

N° 034/ 2010

OBJET : RÉVISION DE LA PRIME DU GESTIONNAIRE DU RESTAURANT SCOLAIRE

M. le Maire explique au conseil Municipal que M^{me} Sylvie CHOBELET, Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe, bénéficie depuis le 1^{er} septembre 2004 d'une indemnité spécifique de service pour le suivi de la gestion du restaurant scolaire.

Cette indemnité est de 64,37 euros par an.

Il ajoute qu'aucune revalorisation n'est intervenue depuis cette date.

Or, depuis le 1/12/2009 et la réorganisation du service, le temps de gestion de M^{me} CHOBELET est passé de 258 h à 330 h par an, soit une augmentation de 28 %.

A ce titre, elle a demandé, lors des entretiens individuels du personnel et lors de la notation 2009, que sa prime de gestion soit réévaluée.

La commission du personnel réunie le 15 juin 2010, propose d'émettre un avis favorable à cette demande et propose que cette réévaluation soit réalisée au prorata temporis.

Cette prime spécifique de service pourrait donc être réévaluée de 28 % ce qui la porterait à $64,37 \times 28\% = 82,38$ euros par mois, soit 988,64 euros brut par an.

Par contre, après vérification, il s'avère que le décret n° 2003-799 du 25 août 2003 n'a ouvert la possibilité d'attribuer une indemnité spécifique de service qu'aux seuls cadres d'emplois territoriaux des ingénieurs, techniciens et contrôleurs.

/...

Il est donc proposé de profiter de cette réévaluation pour modifier le régime indemnitaire de référence et s'appuyer sur l'Indemnité d'Exercice de Missions de Préfecture applicable aux Adjoints Techniques principal de 2^{ème} classe.

Le montant de référence de cette indemnité étant de 1 158,61 euros par an, il conviendrait de s'appuyer sur ce régime indemnitaire au taux de 0,8533 % = 988,64 euros brut par an, soit 82,38 euros par mois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de réévaluer la prime de gestion de M^{me} CHOBLEET Sylvie et la porter à 82,38 euros par mois, soit 988,64 euros/an.
- de s'appuyer désormais sur l'Indemnité d'Exercice de Missions de Préfecture pour verser ce régime indemnitaire et non plus sur l'Indemnité spécifique de Service,
- de charger M. le Maire à signer tout document y afférent.

Pour copie conforme au registre.

LE MAIRE,

Henri SANNA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS : 22 PRESENTS : 16
EN EXERCICE : 22 VOTANTS : 17

Le vingt-quatre juin deux mille dix, à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'ÉCHILLAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

DATE DE CONVOCATION : 18 juin 2010

DATE D'AFFICHAGE : 25 juin 2010

Présents : SANNA Henri, BEAULIEU Jean-Marie, LE PABIC Marie-Annick, DEYSIEU Lionel, RÉTHORÉ Odile, GAILLOT Michel, BARRAUD Alain, BARRÉ Rémy, BUJADOUX Isabelle, GIRARD Pierre, HERVEAU Jean-Marie, LE BRAS Gilbert, MARTINET-COUSSINE Maryse, PARQUET Geneviève, SIMONET Kitty, TRÉVIEN Sonia.

Absents excusés : BERNARD Christian, LE ROY Romain, MIRC Laurence (pouvoir GAILLOT Michel).

Absents : BOUZAIID Georges, JOUNY Emmanuel, TAVERNE Claude.

Secrétaire : SIMONET Kitty.

N° 035/ 2010

OBJET : DEMANDE D'UTILISATION D'UN VÉHICULE COMMUNAL POUR LES TRAJETS DOMICILE/TRAVAIL

M. le Maire explique au Conseil Municipal que M. Jean-Luc BELLARD, responsable des services techniques, demande à utiliser un véhicule communal pour ses déplacements domicile-travail.

La Commission du Personnel réunie le 15 juin 2010, après étude de la réglementation, propose d'accéder à la demande de M. BELLARD sous la forme d'une autorisation de remisage à domicile.

Dans le cadre de leurs missions, certains agents peuvent être exceptionnellement autorisés par leur supérieur hiérarchique à remiser le véhicule à leur domicile.

Cette autorisation, délivrée pour une durée d'un an et renouvelable, doit faire l'objet d'un document écrit portant la signature du supérieur hiérarchique.

En contresignant l'autorisation, l'agent s'engage à remiser le véhicule sur un emplacement de stationnement autorisé, à fermer à clé le véhicule et à activer le ou les systèmes antivols, ainsi qu'à dissimuler tout objet contenu dans le véhicule, susceptible d'attirer l'attention d'éventuels voleurs.

Pendant le remisage à domicile, l'agent est personnellement responsable de tous vols et de toutes dégradations, sauf à établir que le vol ou la tentative de vol a eu lieu avec effraction ou avec violences corporelles. Le récépissé de déclaration de vol aux autorités de police servira de preuve de la non responsabilité de l'agent.

Dans le cas du remisage à domicile, l'usage privatif du véhicule est également strictement interdit.

/...

Des personnes non autorisées ne peuvent prendre place dans le véhicule. Il ne peut, par exemple, être utilisé pour déposer ses enfants à l'école.

En cas d'absence (congés, etc.), le véhicule doit rester à la disposition du service d'affectation.

L'utilisation du véhicule pour les trajets domicile/travail est obligatoirement soumise à une autorisation préalable de remisage à domicile.

Après en avoir délibéré, à 16 voix pour, 0 contre et une abstention (M^{me} PARQUET), le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. BELLARD à utiliser un véhicule communal pour les trajets domicile/travail.
- que cette autorisation répondra à la réglementation du remisage à domicile telle que définie ci-dessus,
- que les conditions de remisage à domicile seront définies dans le cadre d'une convention valable 1 an renouvelable,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document y afférent.

Pour copie conforme au registre.

LE MAIRE,

Henri SANNA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE CONSEILLERS : 22 PRESENTS : 16
EN EXERCICE : 22 VOTANTS : 17

Le vingt-quatre juin deux mille dix, à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'ÉCHILLAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

DATE DE CONVOCATION : 18 juin 2010

DATE D’AFFICHAGE : 25 juin 2010

Présents : SANNA Henri, BEAULIEU Jean-Marie, LE PABIC Marie-Annick, DEYSIEU Lionel, RÉTHORÉ Odile, GAILLOT Michel, BARRAUD Alain, BARRÉ Rémy, BUJADOUX Isabelle, GIRARD Pierre, HERVEAU Jean-Marie, LE BRAS Gilbert, MARTINET-COUSSINE Maryse, PARQUET Geneviève, SIMONET Kitty, TRÉVIEN Sonia.

Absents excusés : BERNARD Christian, LE ROY Romain, MIRC Laurence (pouvoir GAILLOT Michel).

Absents : BOUZOID Georges, JOUNY Emmanuel, TAVERNE Claude.

Secrétaire : SIMONET Kitty.

N° 036/ 2010

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2010 - DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N° 2

M^{me} LE PABIC, Maire adjoint en charge du Budget indique au conseil Municipal que la Commune a prévu au budget 2010, une somme de 5 000 € pour la restauration du Monument aux morts du cimetière.

Seulement, après consultation des entreprises et au vu du travail à réaliser, il apparaît qu'il manque 1 800 € à la prévision budgétaire.

Il est donc proposé de réaliser une décision modificative budgétaire sur le budget principal 2010 comme suit :

Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
2313	Opération 305 : Cimetière Installation générale et technique « Monument aux morts »	+ 1 800 €	
2315	Opération 92 : Voirie Impasse de la Borderie	- 1 800 €	
	TOTAL	0	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, les écritures comptables décrites ci-dessus.

Pour copie conforme au registre.

LE MAIRE,

Henri SANNA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS	: 22	PRESENTS	: 16
EN EXERCICE	: 22	VOTANTS	: 17

Le vingt-quatre juin deux mille dix, à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'ÉCHILLAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

DATE DE CONVOCATION : 18 juin 2010

DATE D’AFFICHAGE : 25 juin 2010

Présents : SANNA Henri, BEAULIEU Jean-Marie, LE PABIC Marie-Annick, DEYSIEU Lionel, RÉTHORÉ Odile, GAILLOT Michel, BARRAUD Alain, BARRÉ Rémy, BUJADOUX Isabelle, GIRARD Pierre, HERVEAU Jean-Marie, LE BRAS Gilbert, MARTINET-COUSSINE Maryse, PARQUET Geneviève, SIMONET Kitty, TRÉVIEN Sonia.

Absents excusés : BERNARD Christian, LE ROY Romain, MIRC Laurence (pouvoir GAILLOT Michel).

Absents : BOUZAIID Georges, JOUNY Emmanuel, TAVERNE Claude.

Secrétaire : SIMONET Kitty.

N° 037/ 2010

OBJET : **INTÉGRATION DE RECETTES AU BUDGET PRINCIPAL 2010**

M. le Maire indique que plusieurs communautés de Gens du voyage se sont installées illégalement sur la zone de «Pimale» en début d'année.

La Commune a perçu au total une somme de 570 euros permettant de financer une partie des frais engagés pour les ordures ménagères et l'eau.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal décide :

- d'accepter l'intégration de la somme de 570 euros au budget principal mairie 2010,
- d'intégrer cette recette à l'article 7713 « libéralités reçues »,
- de charger M. le Maire à signer tout document y afférent.

Pour copie conforme au registre.

LE MAIRE,

Henri SANNA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE CONSEILLERS : 22 PRESENTS : 16
EN EXERCICE : 22 VOTANTS : 17

Le vingt-quatre juin deux mille dix, à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'ÉCHILLAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

DATE DE CONVOCATION : 18 juin 2010

DATE D'AFFICHAGE : 25 juin 2010

Présents : SANNA Henri, BEAULIEU Jean-Marie, LE PABIC Marie-Annick, DEYSIEU Lionel, RÉTHORÉ Odile, GAILLOT Michel, BARRAUD Alain, BARRÉ Rémy, BUJADOUX Isabelle, GIRARD Pierre, HERVEAU Jean-Marie, LE BRAS Gilbert, MARTINET-COUSSINE Maryse, PARQUET Geneviève, SIMONET Kitty, TRÉVIEN Sonia.

Absents excusés : BERNARD Christian, LE ROY Romain, MIRC Laurence (pouvoir GAILLOT Michel).

Absents : BOUZAID Georges, JOUNY Emmanuel, TAVERNE Claude.

Secrétaire : SIMONET Kitty.

N° 038/ 2010

OBJET : MARCHÉ À BONS DE COMMANDE VOIRIE 2006-2009
- RÉACTUALISATION DES PRIX DU BET LUCAS

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 06 avril 2005, le conseil Municipal avait décidé de retenir le BET Lucas pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de voirie à réaliser sous la forme d'un marché à bons de commande.

Le montant des honoraires était de 11 242,40 € TTC pour un montant minimum de travaux de 200 000 € HT. et 44 969,60 € TTC pour un montant maximum de travaux de 800 000 € HT.

Durant ces trois années, la rue du Pigeonnier (2^{ème} phase), la rue de Ville d'Envert, la rue du Frelin et la rue du Champ Truchot ont pu être réaménagées par l'entreprise APPIA.

Seulement, une actualisation des prix prévue par le cahier des clauses administratives particulières est intervenue sur le montant des travaux. Les honoraires du Cabinet Lucas étant liés au montant des travaux, ces derniers ont dépassé les prévisions.

De plus, aucun contrat n'a fixé dès le début, les relations contractuelles entre la Commune et le BET Lucas. Seules une délibération et une lettre de commande ont été établies.

Aussi, le BET Lucas a présenté la facture de 2 084,13 € TTC correspondant au surcoût de l'actualisation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la facture de 2 084,13 € TTC présentée par le BET Lucas pour l'actualisation des prix suite au marché à bons de commande « voirie » 2006-2009.
- que cette somme est prévue au budget principal mairie 2010,
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

Pour copie conforme au registre.

Henri SANNA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE CONSEILLERS : 22 PRESENTS : 16
EN EXERCICE : 22 VOTANTS : 17

Le vingt-quatre juin deux mille dix, à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'ÉCHILLAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

DATE DE CONVOCATION : 18 juin 2010

DATE D'AFFICHAGE : 25 juin 2010

Présents : SANNA Henri, BEAULIEU Jean-Marie, LE PABIC Marie-Annick, DEYSIEU Lionel, RÉTHORÉ Odile, GAILLOT Michel, BARRAUD Alain, BARRÉ Rémy, BUJADOUX Isabelle, GIRARD Pierre, HERVEAU Jean-Marie, LE BRAS Gilbert, MARTINET-COUSSINE Maryse, PARQUET Geneviève, SIMONET Kitty, TRÉVIEN Sonia.

Absents excusés : BERNARD Christian, LE ROY Romain, MIRC Laurence (pouvoir GAILLOT Michel).

Absents : BOUZAID Georges, JOUNY Emmanuel, TAVERNE Claude.

Secrétaire : SIMONET Kitty.

N° 038/ 2010

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2010 - ÉCHILLAIS TENNIS CLUB

M^{me} LE PABIC, Maire adjoint en charge du Budget, indique que M^{me} GANDAUBER, Présidente de l'association Échillais Tennis Club, a sollicité la Commune pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle au vu de leurs difficultés financières.

Après étude de sa demande, la commission Finances, réunie le 15 juin 2010 propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € sur l'année 2010.

Dans le même temps, elle rappelle que la Commune avait attribué au RASED, une subvention de 150 € pour l'année 2010. Le réseau d'Aides aux Enfants en difficultés est constitué d'enseignants. Il apparaît que cette subvention n'a pas pu être versée compte tenu que ce réseau n'est pas constitué en association.

Elle propose, avec l'accord du Directeur de l'école élémentaire, que cette subvention soit versée à la coopérative scolaire qui se chargera du suivi de cette subvention.

Après en avoir délibéré, 13 voix pour, 1 contre (M^{me} Bujadoux) et 3 abstentions (M^{me} SIMONET, MM. BARRÉ, GAILLOT), le Conseil Municipal décide :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association Échillais Tennis Club pour l'année 2010,
- de charger M. le Maire à signer tout document y afférent.
- à 17 voix pour, 0 contre et 0 abstentions :
- d'attribuer une subvention de 150 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire pour le RASED,
- de charger M. le Maire à signer tous les documents afférents à ces deux subventions.

Pour copie conforme au registre.

LE MAIRE,

Henri SANNA